

Cinquante années de la «Revue»

« Ah ! la guerre n'est pas morte ! » s'est écrié Henry Dunant à la fin du siècle passé, constatant avec une rigueur impitoyable : « Quand on étudie la longue suite des siècles tout remplis de guerres perpétuelles, juger le passé selon la Parole divine, c'est faire faire à l'Histoire un acte d'accusation indélébile contre le genre humain ».

La *Revue internationale de la Croix-Rouge*, dont les cinquante années d'existence embrassent la période la plus meurtrière, la plus sanglante de cette Histoire, serait le principal document de l'accusation dans ce procès contre l'humanité.

Combien de guerres, de crises internationales, combien d'atrocités, de souffrances humaines — sur les champs de bataille, dans les camps de prisonniers, dans les territoires occupés où végète une population démunie de tout, nourriture, médicaments, abri —, que d'événements terribles, de bouleversements profonds reflètent les pages de cette Revue, feuilletée par le lecteur d'aujourd'hui ! Car ce périodique est avant tout un miroir fidèle de la marche inexorable de l'Histoire depuis la première grande conflagration mondiale.

Au début, il s'agit encore des séquelles de la première guerre mondiale : visites des camps, rapatriement des prisonniers, accusations mutuelles des belligérants auprès du Comité international concernant les infractions de la partie adverse aux Conventions de Genève et de La Haye. Ensuite, avec la guerre civile en Russie, on entre dans ce tourbillon infernal que représente la succession

des crises locales ou internationales, où les partisans d'idéologies hostiles, les gouvernements assoiffés de pouvoir et les peuples épris d'indépendance et de liberté, se dressent les uns contre les autres aux dépens de l'être humain. Ce cycle n'est interrompu que par un événement encore plus terrible, encore plus révoltant, la dévastation, le massacre à l'échelle mondiale : la Deuxième Grande Guerre.

De même qu'au moment des conflits plus circonscrits, la Revue témoigne sur des centaines de pages, à l'aide de photos cruelles mais réalistes, des activités de la Croix-Rouge internationale. Les délégués du Comité international sur les fronts, dans les camps, parmi les blessés, les prisonniers de guerre ou les internés civils ; les représentants de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et des Sociétés nationales apportant les secours — un verre de lait, une couverture, des médicaments qui sauvent la vie — aux victimes de forces que ces malheureux ne comprennent pas, qui les dépassent, qui leur sont étrangères.

La Revue est aussi le témoin d'une dégradation fatale de l'éthique internationale ; il n'est plus fait mention, pendant la deuxième guerre mondiale, de protestations des belligérants qui recoururent, quelque vingt années auparavant, au détenteur des normes issues d'un consensus generalis — l'organe central de la Croix-Rouge — contre les actes de leurs ennemis, actes qu'ils n'estimaient pas conformes à ces normes. Or, il n'est plus de règles humanitaires respectées si les intérêts stratégiques dictent un autre comportement ; la guerre, c'est la lutte impitoyable, c'est la barbarie avouée et reconnue.

Malgré ses efforts incessants, la Croix-Rouge ne peut pas apporter son assistance à tous ceux qui en ont besoin ; les appels, les prises de position, les explications à l'adresse de ceux qui l'accusent de ne pas intervenir se rangent, dans la Revue, à côté des rapports sur les activités de ses représentants. Oui, l'action de la Croix-Rouge a ses limites ; elle ne peut pas sanctionner les infractions contre les règles de l'humanité, car il n'existe pas une éthique universellement respectée. Ainsi, elle ne pouvait pas franchir le seuil des camps de concentration, et aujourd'hui encore, elle est empêchée de nourrir les enfants qui meurent de faim, elle

cherche les moyens d'intervenir dans des guerres fratricides échappant aux règles dont l'exécution dépend du bon vouloir des parties engagées dans des conflits.

Cette recherche de la Croix-Rouge en vue d'élargir les horizons de l'action humanitaire et de perfectionner ses moyens, se manifeste dans deux domaines précis : celui du droit de la guerre et celui du matériel et du personnel sanitaire. Tout d'abord apparaît un effort soutenu pour modifier les Conventions de Genève selon les réalités en constante évolution ; pour tirer les conclusions du développement foudroyant de la science et de la technologie modernes en étendant la protection des règles écrites — dans l'espoir qu'elles seront respectées — des soldats et des prisonniers aux femmes, aux vieillards, aux enfants innocents, c'est-à-dire à la population civile menacée ; pour briser l'emprise de ce mythe sacro-saint qu'est la souveraineté nationale ; pour pouvoir apporter un secours, une consolation aux victimes des conflits dits intérieurs, de plus en plus fréquents en raison de la peur d'une destruction nucléaire à l'échelle mondiale ; enfin, pour interdire des armes chimiques, bactériologiques ou nucléaires, mises par l'intelligence humaine au service de la mort.

Une rubrique régulière sur ce dernier sujet parut durant de nombreuses années. Relative à « la protection des populations civiles contre la guerre aérochimique », elle permettait une analyse continue des mesures prises contre la guerre chimique et bactériologique dans divers pays et elle étudiait ces nouveaux moyens de combat.

En outre, périodiquement et par la plume des auteurs les plus avisés, la Revue rappelle à ses lecteurs les principes de l'action humanitaire dont les institutions de la Croix-Rouge sont les dépositaires et les gardiens.

De même, on s'efforce de rendre toujours plus parfaits les moyens matériels de secours sur les champs de bataille. Dans cet ordre d'idées, la Revue a publié, surtout entre les deux guerres mondiales, une série d'études, de rapports de commissions et d'instituts spécialisés, sur l'amélioration des brancards utilisés par les services sanitaires des armées et des Sociétés nationales, sur le perfectionnement des moyens de transport en montagne ou sur l'aviation

sanitaire — une innovation des années qui suivirent la guerre 1914-1918. Ces études peuvent nous paraître aujourd'hui dépassées, elles témoignent toutefois du sérieux avec lequel on a abordé les problèmes pratiques et concrets des secours sur les champs de bataille.

La formation du personnel sanitaire, son recrutement, les méthodes d'enseignement et les conditions de son service sont également abondamment traités par la Revue, qui suit de près les efforts entrepris en vue d'améliorer la qualité de ce personnel. Une attention particulière est vouée aux infirmières ; les questions relatives à leur travail occupent une part toujours croissante dans les colonnes de la Revue. De même, la réadaptation des blessés et des infirmes, l'assistance aux invalides ; et la constante attention que porte la Revue à ces questions marque ainsi l'intérêt de la Croix-Rouge pour le sort des victimes des guerres ou des catastrophes naturelles.

* * *

Les secours en temps de guerre représentaient la grande préoccupation de la Croix-Rouge avant 1919. A partir de cette date, et parallèlement à la création de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, il s'y ajoute le problème des secours à apporter en temps de paix : secours en cas de catastrophes naturelles, tels inondations, les tremblements de terre, la famine. La Revue se fait alors l'écho de ces activités nouvelles et elle relate l'assistance toujours croissante de la Ligue en divers lieux du globe.

D'innombrables actions humanitaires entreprises par les institutions de la Croix-Rouge trouvent leur place dans les colonnes de la Revue qui, dès sa première année d'existence, s'ouvre à des horizons plus vastes, à l'échelle de l'humanité entière, devenant ainsi le porte-parole de la coopération internationale naissante.

Le projet, dont le sénateur italien Ciralo était le promoteur, et qui visait à coordonner les efforts des pays unis dans la Société des Nations, en vue d'apporter une assistance accrue et à la mesure de leur détresse aux victimes des cataclysmes naturels, est suivi avec

une attention particulière par la Revue, ainsi que les délibérations qui eurent lieu au sein de l'organisme créé comme aboutissement du projet, l'Union internationale de Secours.

En même temps, la Revue relate l'évolution des problèmes de l'enfance et, en particulier, tout ce qui se fait dans le cadre de l'Union internationale de Protection de l'Enfance, fondée pour conjuguer les efforts sur le plan mondial afin d'assurer une existence meilleure aux générations futures. Elle attache une grande importance à la codification des Droits de l'Homme dans la Déclaration universelle ou dans les Conventions européennes et consacre ses pages à des analyses pénétrantes sur l'interdépendance entre ces droits et les idéaux de la Croix-Rouge.

Les réfugiés, dont l'apparition en masse à la suite des défaites militaires, des persécutions idéologiques implacables ou des exterminations inspirées par la haine, raciale ou autre, caractérise de plus en plus notre malheureuse époque, ne pouvaient pas échapper à l'attention des rédacteurs de la Revue. Leurs problèmes, les secours que leur ont prodigués les organisations de la Croix-Rouge ou d'autres instances internationales, comme le Haut-Commissariat des Nations Unies, sont fidèlement relatés, étudiés. Les accords internationaux qui leur assurent protection et assistance sont décrits et analysés.

Il faut noter également que le phénomène de la migration — phénomène vieux comme le monde, mais devenu un élément constant de notre ère moderne — est présent dans les colonnes de la Revue, et le développement des activités des institutions qui s'intéressent spécialement à cet aspect de notre société, le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes par exemple, y est régulièrement suivi.

Cette ouverture de la Revue sur la coopération internationale devient toujours plus complète. Les vingt-cinq dernières années ont vu l'entrée sur la scène mondiale du Tiers-monde. D'autres civilisations que la « chrétienne-européenne » sont apparues en pleine lumière, celles de l'Islam, de l'Inde, de la Chine. Des articles, signés par des savants tels que Louis Massignon, Paul Masson-Oursel ou Paul Demiéville, rendent compte de l'idée humanitaire et de la conception du « service du prochain » sous d'autres cieux que ceux de l'Europe où la Croix-Rouge est née, et traitent même

des règles juridiques et morales faisant partie intégrante de ces civilisations, semblables aux normes qu'établissent les Conventions humanitaires.

* * *

A part ces grands thèmes où se trouvent confrontées l'Histoire et la condition humaine dans le monde d'aujourd'hui, la Revue rappelle aussi les problèmes propres au monde de la Croix-Rouge : les divers aspects du fonctionnement de ses institutions internationales et nationales, les difficultés d'ordre pratique et les faits principaux de son histoire. Certaines rubriques se retrouvent régulièrement, tels les rapports annuels du Comité international sur ses activités, sur ses finances et sur la gestion des différents fonds dont il est le dépositaire, tels les rapports des diverses Sociétés nationales, parus dans le « Bulletin » qui continue d'être publié et fait partie intégrante maintenant de la Revue.

Dans ce domaine, un événement a marqué les premières années de la parution de la Revue. Ce fut la naissance du second organe de la Croix-Rouge internationale, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Nous pouvons suivre pas à pas le développement de la Ligue, orientée principalement, on le sait, vers les tâches du temps de paix, constater la recherche d'une division du travail entre le CICR et la Ligue et l'ajustement continu des structures de la Croix-Rouge aux transformations, tant sur le plan national qu'international.

Les autres préoccupations importantes des dirigeants de la Croix-Rouge, reflétées par la Revue, sont les problèmes relatifs au signe et sa protection, d'une part, et la diffusion des Conventions de Genève, d'autre part. Des séries d'articles ont analysé l'essence et la signification du signe, les dangers inhérents à sa multiplication, les aspects de sa fonction et la nécessité de sa protection contre une utilisation abusive à des fins commerciales. On trouve aussi maints exemples de lois nationales, proposées ou déjà promulguées, qui assurent cette protection sur le territoire d'un pays. Les nécessités de la diffusion des Conventions de Genève sont clairement décrites dans les articles consacrés à cette question aussi urgente qu'importante. Vouloir inculquer, dès l'enfance, les notions fondamentales

qui sont à la base de ces Conventions, c'est travailler à la réorientation de l'enseignement vers les idéaux humanitaires.

La Croix-Rouge de la Jeunesse représente, dans l'histoire même de la Croix-Rouge, un chapitre particulier. Sa création, son extension, ses activités, les hauts et les bas de son évolution, sont évoqués dans la Revue. Mais il faut espérer que celle-ci, devant les incertitudes de la jeunesse actuelle, lui réservera par la suite une large place.

L'histoire du secours aux blessés et du traitement des prisonniers de guerre au cours des siècles précédents, la naissance de la Croix-Rouge ainsi que du droit international, précurseur des règles inscrites dans la première Convention de Genève, sont abondamment traitées dans la Revue. Le lecteur y trouve des passages admirables de J.-J. Rousseau, père véritable de l'humanisme moderne, sur l'impérieuse nécessité de ne voir que l'être humain dans l'ennemi désarmé ou blessé.

Le souvenir des grandes figures de l'histoire de la Croix-Rouge, Henry Dunant, Gustave Moynier, Louis Appia, Gustave Ador ou Max Huber, est maintes fois évoqué — la célébration de divers centenaires en a abondamment donné l'occasion — mais aussi de nombreuses pages sont consacrées à de grands personnages de l'action humanitaire comme Florence Nightingale, les impératrices Shôken et Augusta, la Grande-Duchesse Louise de Bade, Anna Nery, Joséphine Butler, Fridtjof Nansen, Elsa Brandström, Albert Schweitzer...

Il est bien naturel qu'au cours de ces cinquante années, la Revue ait changé de visage plusieurs fois pour répondre aux besoins de l'heure ou aux conceptions d'un nouveau rédacteur. Elle a été restructurée au début de la deuxième guerre mondiale en donnant la place, en priorité, aux activités du Comité international et de ses délégués. Puis, vers 1955, elle s'adapta aux exigences d'une information plus moderne, plus vivante. Transformations complétées, de temps en temps, par l'introduction de nouvelles rubriques comme « Notes et Documents », (plus tard « Faits et Documents »), ou une chronique comme « Un délégué nous dit ».

Une bibliographie copieuse et des comptes rendus ont souvent été introduits dans les numéros de la Revue, renseignant les lec-

teurs sur la pensée contemporaine relative à l'esprit de service et à ses manifestations, de même que sur les acquisitions nouvelles de la science médicale qui ont marqué le développement rapide de nos connaissances dans le domaine de la santé.

Les suppléments en anglais, espagnol et allemand puis, plus tard, l'édition complète en langue anglaise, témoignent de l'importance de la Revue comme lien entre les parties éloignées du monde de la Croix-Rouge, entre ses différentes organisations et les milieux officiels des pays signataires des Conventions de Genève et entre ses Sociétés nationales et ses institutions internationales.

Un lien, un miroir des souffrances humaines, un reflet d'une réalité toujours mouvante, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est aussi un témoin précieux de notre temps.

V. SEGESVARY